

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI

COMMUNE RURALE DE MATANKARI

**PROCES VERBAL DE LA 2^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL 2021**

Juillet 2021

REPUBLIQUE DU NIGER*FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES***REGION DE DOSSO****DEPARTEMENT DE DOGONDOUTCHI****COMMUNE RURALE DE MATANKARI****PROCES VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE 2021**

L'an deux mille-vingt-un et les Lundi 12 et Mardi 13 Juillet s'est tenue dans l'enceinte de la Mairie de Matankari la deuxième session ordinaire du conseil municipal de Matankari pour le compte de l'exercice 2021. Présidée par le Maire Monsieur Chaibou Labaran Batouré, président du conseil municipal cette session a enregistré la présence effective des conseillers municipaux suivants après vérification du quorum :

- Chaibou Labaran Batouré
- Ousseini Lanta
- Mme Aminatou Limane Souley
- Sahabi Soli
- Sahabi Halidou
- Illa Ibrahim Zangui
- Adamou Toudou
- Issoufou Boubé Yacouba
- Mme Aminatou Alio
- Mme Haoua Nouhou
- Issoufou Nouhou
- Mme Zeinabou Alichina
- Mahamadou Bawa
- Mme Rakiya Tankari
- Mori Kané
- Elh Chaibou Zamanka;

Il faut noter que les conseillers élus, Chaibou Zamanka et Mme Zeinabou Alichina ont rejoint leurs collègues le second jour empêchés qu'ils fussent le premier jour.

Etaient absents les conseillers municipaux :

- Ibrahim Mafaki,
- Elh Abdoumoumouni Dambadjo Tankari

Ces derniers n'ont donné aucun motif de leur absence et n'ont donné aucune procuration. Ainsi avec la présence effective de quatorze (14) conseillers municipaux élus sur le dix-huit (18), le Président a déclaré le quorum atteint pour la tenue de cette session.

En plus des conseillers élus on notait la présence des conseillers de droit à savoir Alio Garba, représentant le chef de canton de l'Aréwa et Oumarou Mamane, représentant le chef de groupement Peulh de Doutchi.

Outre les participants ci-dessus cités, on notait la présence du secrétaire général de la préfecture de Dogondoutchi, Mr Zakou Sabikou, le directeur départemental du plan, le secrétaire général de la commune, la secrétaire municipale, certains chefs des villages, tribus et quartiers, des chefs des services techniques déconcentrés de la commune et beaucoup d'autres citoyens désireux de suivre les travaux de la session qui était publique.

Après l'installation des invités et la fatiha, le Maire, dans son discours en Haoussa, a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de faire un tour d'horizon sur tous les problèmes qui assaillent la commune avec au premier rang l'état très délétère de la caisse en raison de l'absence de mobilisation des ressources héritées du conseil précédent. Dans son intervention, loin de les décourager, le maire a invité les conseillers à remplir pleinement leur rôle dans la sensibilisation des citoyens pour une grande prise de conscience des enjeux et défis qui se posent à notre commune. Pour commencer, il les a appelé à se pencher avec impartialité et sens de responsabilité sur les points inscrits à l'ordre du jour afin qu'au sortir de cette session qui est la toute première de ce nouveau conseil, les résultats soient à la hauteur des attentes de la population qui les a mandatés. Ces points sont :

- 1° Examen, amendement et adoption du règlement intérieur du conseil;
- 2° la mise en place des commissions spécialisées du conseil;
- 3° la situation du recouvrement des taxes et impôts dans la commune;
- 4° Examen et adoption du projet de 1er remaniement budgétaire 2021;
- 5° la détermination des taux des indemnités du maire et de ses deux adjoints
- 6° divers (informations)

S'adressant aux chefs des villages, le maire a souligné toutes les difficultés que la commune rencontre du fait de la baisse des recettes depuis plusieurs années déjà. Il leur a rappelé qu'ils doivent s'engager beaucoup plus rapport à la mobilisation des ressources. Il a conclu en indiquant que des mesures seront prises pour que le contribuable s'acquitte de ses impôts.

En prenant la parole à son tour, le secrétaire général de la préfecture a appuyé l'intervention du maire notamment pour la mobilisation des ressources. Après avoir souligné les enjeux de la décentralisation, il a lancé un appel à la solidarité de tous les ressortissants pour qu'ils se mobilisent afin de bâtir leur commune. Le directeur départemental invité pour la circonstance a tracé le cadre juridique et les objectifs de la communalisation et souligné le rôle des conseillers dans ce contexte.

Avant d'aller à la pause-café, les participants ont procédé à l'amendement du programme de quatre jours qui leur a été soumis. De quatre jours, ils l'ont réduit à deux comme suit :

Lundi 12/07/2021(1^{er} jour) : la situation du recouvrement des taxes et impôts dans la commune et l'examen, amendement et adoption du règlement intérieur du conseil;

Mardi 13/07/2021 (2^{ème} jour) : la mise en place des commissions spécialisée

Du conseil, examen et adoption du projet de 1er remaniement budgétaire

2021, la détermination des taux des indemnités du maire et de ses deux

Adjoints et divers (informations)

De retour de la pause, les participants ont suivi la présentation, par le maire, de la situation du recouvrement des taxes et impôts sur quatre années de 2018 à 2021 dans la commune. C'était en présence des chefs des villages et des représentants du chef de canton et celui du groupement Peulh. Les conseillers ont déploré cette situation qui reflète un incivisme fiscal incompréhensible et ont demandé au maire de prendre les mesures qu'il faut pour assurer le recouvrement de ces arriérés. Ils ont aussi lancé un appel à l'endroit des chefs des villages pour plus d'offensive dans la collecte des impôts qui constitue un de leurs devoirs vis-à-vis de la commune.

Par la suite les conseillers ont suivi la présentation du projet de règlement intérieur par le secrétaire général. Ils ont apporté des amendements articles par articles avant de l'adopter à l'unanimité des conseillers élus présents (14/18) avant la fin de la journée à 16heures.

Le second jour du conseil a consacré l'examen et l'adoption des délibérations des points restants.

C'est ainsi que dès l'ouverture des travaux à 9 heures, les conseillers ont suivi la présentation des sous-commissions techniques spécialisées du conseil par le SG. Après quelques questions d'éclaircissement, les conseillers ont procédé à un regroupement de ces sous-commissions pour en faire trois qui sont composées comme suit :

1. Sous-commission des affaires financières et économiques :
 - Adamou Toudou Daouda, président
 - Ousseini Lanta, rapporteur
 - Sahabi Soli, membre
 - Mme Zeynabou Alichina, membre
 - Elh Chaibou Zamanka, membre
 - Mme Haoua Nouhou, membre
2. Sous-commission du développement rural, de l'environnement et des affaires foncières :
 - Issoufou Nouhou, président,
 - Illa Zangui, rapporteur,
 - Mori Kané, membre
 - Mahamadou Bawa, membre
 - Mme Aminatou Alio, membre
3. Sous-commission des affaires, sociales, culturelles, sportives et des affaires générales, institutionnelles et de la coopération :
 - Issoufou Boubé Yacouba, président,
 - Mme Aminatou Limane Souley, rapporteuse,
 - Sahabi Halidou, membre
 - Mme Rakiya Tankari, membre

Il est à noter que le maire en sa qualité de président du conseil peut travailler dans chaque sous-commission. La pause-café est intervenue sur l'adoption de ces trois sous-commissions par les conseillers avec 16 voix sur 16 des conseillers présents. Les travaux de la seconde journée ont repris après la pause-café avec l'examen du projet de remaniement budgétaire présenté par la secrétaire municipale. Les conseillers ont posé beaucoup de questions d'éclaircissement et ont fait des observations pertinentes par rapport à certaines rubriques. Toutes ces préoccupations ont été prises en compte avant l'adoption du projet de remaniement budgétaire 2021 à l'unanimité des voix des conseillers présents (16/16). Le point suivant a marqué l'exposé du maire sur la signature d'une convention de partenariat entre la commune rurale de Matankari et le projet d'appui pour une gouvernance locale ouverte (LOG) piloté par l'ONG AFRICTIVISTES. Ce partenaire s'engage à appuyer à travers l'installation et la promotion du numérique dans la gestion quotidienne afin de rendre visible et accessibles toutes les informations relevant de la commune. Une première visio-conférence a déjà réuni le coordonnateur du projet et ses assistants et le maire de la commune rurale de Matankari entouré pour la circonstance du SG, du receveur, du responsable de l'état civil, d'un représentant de la société civil (ANDDH) et une personne ressource en l'occurrence l'ancien chef communal du Plan. Le maire a rappelé aux conseillers que c'est suite à un appel à candidature auquel la commune rurale de Matankari a postulé que Matankari a été retenue pour faire partie des sept (7) communes d'intervention du projet en Afrique. Le lancement de ce projet est prévu pour le 29 Juillet à Dakar au Sénégal et en cette circonstance les maires des communes retenues y sont conviés. Au Niger il s'agit des communes rurales de Dankassari et de Matankari dans le département de Dogondoutchi. Les conseillers ont beaucoup apprécié cette opportunité et ont à travers une délibération (16/16) autorisé le maire à tout mettre en œuvre pour la concrétisation de cette coopération. Dans la même lancée, ils ont demandé au maire de s'assurer que la commune a bien accueilli le volontaire qui lui sera affecté par le projet en lui assurant notamment un logement décent et tout le soutien nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

La pause déjeuner et prière est intervenue sur cette décision.

Au retour de la pause, les conseillers ont débattu de la question des indemnités du maire et de ses deux adjoints. La SM a donné lecture du décret n° 2011-168/PRN/MISPD/AR du 09 Juillet 2011 déterminant le régime indemnitaire et les avantages accordés aux membres des organes délibérants et des organes exécutifs des régions et communes du Niger. Après les calculs y afférents, les conseillers ont adopté par 16 voix pour sur 16 les taux comme suit :

Bénéficiaires	Indemnités de session/Jour	Frais de transport Aller-retour		Logement/Mois	Tél/Mois	Elect / Mois	Eau/ Mois	Indemnités de représentation/ Mois	Indemnités de fonction/Mois
		Résidents chef-lieu	Non-résidents chef-lieu						
Maire	5 000	1 000	5 000	30 000	15 000	15 000	10 000	27 000	90 000
Maire Adjt	5 000	1 000	5 000	30 000	15 000	15 000	10 000	00	67 500
Autres élus	5 000	1 000	5 000	00	00	00	00	00	00

En divers, le maire a donné l'information sur le processus ayant conduit le redéploiement de la seconde ambulance, don de l'ex-première dame Madame Issoufou Malika, sur le CSI de Birni N'Lokoyo. Le comité de gestion de ce CSI a pris l'engagement de réparer le véhicule et d'engager un chauffeur pour le faire fonctionner au profit de la population. Le maire avait

marqué son accord sur la demande du comité et les conseillers ont salué cette décision et ont marqué leur accord. Le cas du contrat de location du local HANZARI de Matankari par le CSP YACOULE depuis la rentrée d'octobre 2018, a fait l'objet d'un débat par les conseillers. Après les informations recueillies et examen du PV de la session budgétaire 2018 qui a autorisé cette mise en location, les conseillers ont autorisé le maire à tout mettre en œuvre pour mettre la commune dans ses droit en recouvrant les arriérés du loyer qui courent de Janvier 2019 à cette date soit 31 mois d'impayés en raison de trente mille (30 000) francs CFA par mois d'où un cumul de neuf cent trente mille (930 000). En cas de refus du locataire, le maire doit prendre toutes les dispositions pour son expulsion. Il faut noter que depuis l'avance de trois (3) mois que le locataire a versé pour le dernier trimestre 2018, aucun franc n'est rentré dans la caisse de la mairie au titre de ce loyer malgré les multiples interpellations des agents de la mairie notamment le SG, le RM et la SM et même des conseillers à l'époque.

En information, le maire a relaté toutes les activités qu'il a menées depuis sa prise de fonction pour rendre effectifs les services au niveau de la mairie, les différentes rencontres avec ses collaborateurs, les partenaires, et autres acteurs au développement afin de réunir les conditions d'épanouissement de nos communautés. Dans ce même exercice, il a rappelé les différentes contributions des ressortissants pour la réhabilitation de la salle de réunion. C'est le cas notamment des contributions en natures ou en espèces du chef de canton, du chef de quartier Bozaraoua de Matankari, de Elh Foumakoye Gado, de Elh Salifou Daouda pour ne citer que ceux-là.

Venant aux travaux de bitumage de la route Doutchi Bagaroua, le maire a informé les conseillers que la commune rurale de Matankari a bénéficié de deux villas et de trois cases de passages construites par l'entreprise chargée de ces travaux. Ces bâtiments seront rétrocédés à la commune une fois les travaux terminés.

Pour finir, le maire a informé les conseillers de la décision du gouvernement de transférer la gestion de la vente des céréales à prix modérés au niveau de la préfecture sur toute l'étendue du territoire national.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Président du conseil a levé la séance après avoir salué la qualité des travaux et la patience des participants tout en leur souhaitant un bon retour dans leurs foyers respectifs.

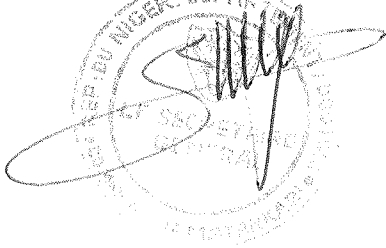
Ont signé :

Noms et prénoms	Fonction	Signature
OUSSEINI LANTA	1 ^{er} adjoint au maire	
Mme AMINATOU LIMANE SOULEY	2 ^{ème} adjointe au maire	
ILLA IBRAHIM ZANGUI	Conseiller municipal	
ADAMOU TOUDOU DAOUDA	Conseiller municipal	
ISSOUFOU BOUBE YACOUBA	Conseiller municipal	
SAHABI HALIDOU	Conseiller municipal	

ELH CHAIBOU ZAMANKA	Conseiller municipal	
ISSOUFOU NOUHOU	Conseiller municipal	
Mme RAKIYA TANKARI	Conseillère municipale	
Mme HAOUA NOUHOU	Conseillère municipale	
IBRAHIM MAFKI	Conseiller municipal	
SAHABI SOLI	Conseiller municipal	
Mme AMINATOU ALIO	Conseillère municipale	
MAHAMADOU BAWA	Conseiller municipal	
ELH ABDOUL MOUMOUNI DAMBAGIAOU	Conseiller municipal	
Mme ZEINABOU ALICHINA	Conseillère municipale	

Le Secrétaire Général,

Issoufou Saidou Abdou



Le Président du conseil

Chaibou Labaran Batouré

